

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**



MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1596

23 août 2006

SOMMAIRE

Actiogest S.A., Bertrange	76588	Interbasic Holding S.A., Luxembourg	76571
Advent New Age Holding, S.à r.l., Luxembourg	76596	Intercultures S.A.H., Luxembourg	76605
Advent New Age Holding, S.à r.l., Luxembourg	76597	Karissa Holding S.A., Luxembourg	76599
AMB Canada Holding, S.à r.l., Luxembourg	76589	L.C.S.L. Immo S.A., Esch-sur-Alzette	76606
AMB Canada Holding, S.à r.l., Luxembourg	76592	Liba S.A., Luxembourg	76608
Anphiko, S.à r.l., Capellen	76579	Lieb, S.à r.l., Luxembourg	76599
Betafin Holding S.A., Luxembourg	76607	Lussert S.A., Luxembourg	76599
Bolarte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76605	Maiola International S.A., Luxembourg	76597
Bolarte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76605	(La) Maison Du Riz, S.à r.l.	76572
Bolarte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76605	(La) Maison Du Riz, S.à r.l.	76572
Bolarte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76605	Manta Corporation S.A., Luxembourg	76595
Bolt Holding Company S.A., Luxembourg	76573	Monarchy Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	76606
Bowelux, S.à r.l., Wickrange	76608	Mopoli Luxembourg S.A., Luxembourg	76606
Bremen S.A. Holding, Luxembourg	76593	Museal S.A., Luxembourg	76604
California Lines Holding S.A., Luxembourg	76607	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	76598
Caspian 1929 S.A.H., Luxembourg	76608	Nut Holding Company S.A., Luxembourg	76571
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxem- bourg	76595	OCM Cineplex Galaxy, S.à r.l., Luxembourg	76599
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxem- bourg	76595	Pargen S.A.H., Luxembourg	76564
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxem- bourg	76602	PPM Capital Fourth Investment Company, S.à r.l., Luxembourg	76573
El Paso LNG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76570	Princess Holding S.A., Esch-sur-Alzette	76604
El Paso LNG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	76570	Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	76602
Energie Investissements Holding S.A., Luxembourg	76607	Salon Viviane, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76606
EQT III CH II, S.à r.l., Luxembourg	76602	Savannah S.A., Luxembourg	76593
European Financing Partners S.A., Luxembourg	76565	Saxa S.A., Luxembourg	76592
European Financing Partners S.A., Luxembourg	76570	Screw Holding Company S.A., Luxembourg	76564
Financière Light II, S.à r.l., Luxembourg	76600	Seltex S.A., Luxembourg	76607
Financière Light, S.à r.l., Luxembourg	76562	Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A., Luxembourg	76592
Financière Privée Holding S.A., Luxembourg	76608	Shady International S.A., Luxembourg	76588
Fincompas S.A., Luxembourg	76603	Socfinasia S.A.H., Luxembourg	76604
Finmacrien S.A., Luxembourg	76603	Socfinde S.A., Luxembourg	76606
Finmacrien S.A., Luxembourg	76603	Tairona S.A., Luxembourg	76579
Finvesta S.A., Luxembourg	76604	Tamweelview Listed Securities Holdings, S.à r.l., Luxembourg	76604
FSO, Franship Offshore S.A., Luxembourg	76593	Terrasia S.A., Luxembourg	76607
FSO, Franship Offshore S.A., Luxembourg	76595	Tim International S.A., Luxembourg	76579
Icare Holdings S.A., Luxembourg	76570	Tyler S.A., Luxembourg	76592
Induservices S.A., Luxembourg	76607	Valux S.A., Luxembourg	76572
Intelsat (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	76580	Zurich Eurolife S.A., Luxembourg	76602

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,701,200.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.737.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Notary»).

Appears:

KKR EUROPEAN FUND LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the Law of Alberta, Canada, having an office at 9 West 57th Street, Suite New York, New York 10019 (United States of America);

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in New York on 26 May 2006;

hereafter the «Sole Unitholder».

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Unitholder has requested the Notary to document that the Sole Unitholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of one million seven hundred one thousand two hundred Euro (EUR 1,701,200.-), with registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of May, 22th of 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1232 of August, 21th of 2002 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 87.737.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the 9th of December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 88, the 29th of January 2003.

The Sole Unitholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration;
4. Miscellaneous;

has requested the Notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to appoint ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 65.509 as liquidator (the «Liquidator»).

Third resolution

The Sole Unitholder resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Sole Unitholder.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Unitholder resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

The Notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing people, who are known by the Notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Notaire»).

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant un établissement au 9 West 57th Street, Suite New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique);

représenté aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New-York le 26 mai 2006, ci-après «l'Associé Unique».

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Unique a requis le Notaire d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., au capital social d'un million sept cent un mille et deux cents euros (EUR 1.701.200), ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en place de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1232, en date du 21 août 2002 et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.737.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 décembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 88, en date du 29 janvier 2003.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers;

a requis le Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.509 comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le Notaire, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.
Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

G. Lecuit.

(062480.3/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PARGEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.600.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059377.3/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

SCREW HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 avril 2006

4. L'Assemblée Générale acte les démissions de Monsieur Gabriel Jean, des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. de leurs fonctions d'administrateurs;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Messieurs Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

De même, l'Assemblée Générale acte la démission de la société ABACAB, S.à r.l., de sa fonction de Commissaire;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveau commissaire en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

5. L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Gabriel Jean, de sa fonction d'administrateur-délégué.

6. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057322.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.070.

In the year two thousand and six, on the first of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A. (hereinafter the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 101.070, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on May 6, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 28, 2004, number 773. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is opened with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Danièle Nosbusch, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 28,200.-), so as to raise it from its present amount of forty-four thousand four hundred Euro (EUR 44,400.-) up to seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 72,600.-) by the issue of forty-seven (47) shares, having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-) each (the «Shares»), the Shares subscribed by new shareholders being issued together with a share premium of one thousand nine hundred and ten Euro (EUR 1,910.-) per Share.

2. Renunciation by the non-subscribing shareholders of their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

3. Increase of the Company's authorised share capital, including the issued share capital, by an amount of thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 34,200.-), so as to raise it from its present amount of sixty-six thousand Euro (EUR 66,000.-) up to one hundred thousand two hundred Euro (EUR 100,200.-).

4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company (hereinafter the «Articles»).

5. Removal of the current directors and appointment of new directors

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda and the report by the board of directors of EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A. to the general meeting of shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, prior to this meeting, no convening notices were necessary. The report by the board of directors will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The first and second resolutions are adopted by SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN («BIO»), CDC GROUP PLC («CDC»), DEG- DEUTSCHE INVESTITIONS- UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT mbH, («DEG»), EUROPEAN INVESTMENT BANK («EIB»), NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. («FMO»), SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE S.A. («PROPARCO»), CAMPAÑA ESPAÑOLA DE FINANCIACION DEL DESARROLLO S.A. («COFIDES»), FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD. («FINNFUND»), DANISH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, SELF-GOVERNING FUNDS («IFU-IØ»), SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL S.A. / BELGISCHE MAATSCHAPPIJ VOOR INTERNATIONALE INVESTERING N.V. («SBI-BMI») and SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG («SWEDFUND»), the initial shareholders of the Company.

The third, fourth and fifth resolutions are adopted by the initial shareholders as well as all other persons and legal entities which will become shareholders of the Company further to the adoption of the first resolution.

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's subscribed share capital by an amount of twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 28,200.-), so as to raise it from its present amount of forty-four thousand four hundred Euro (EUR 44,400.-) up to seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 72,600.-) by the issue of forty-seven (47) shares, having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-) each (the «Shares»).

The shares subscribed by the new shareholders, Norfund and Sifem, are issued together with a share premium of one thousand nine hundred and ten Euro (EUR 1,910.-) per share.

The forty-seven (47) newly issued Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
NORFUND-THE NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES, a company incorporated and existing under the laws of Norway, registered with The Central Coordinating Register for Legal Entities under number 879 554 802, having its registered office at Munkedamsveien 45, N-0111 Oslo, Norway	10	6,000 + 19,100 (share premium)
SIFEM - SWISS INVESTMENT FUND FOR EMERGING MARKETS, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, registered with Commercial Registers of the Canton of Berne under number CH-035.3.035.154-2, having its registered office at Bubenberplatz 11, 3011 Bern, Switzerland.	10	6,000 + 19,100 (share premium)
CAMPAÑIA ESPAÑOLA DE FINANCIACION DEL DESARROLLO S.A. («COFIDES»), a limited liability company organised and existing under the laws of Spain, having its registered office at Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Spain	9	5,400
DANISH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, SELF-GOVERNING FUNDS («IFU-IØ»), organized and existing under the laws of Denmark, having its registered office at Bremerholm 4, 1069, Copenhagen, Denmark.	9	5,400
SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG («SWED-FUND»), a limited liability company organized and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Sweden.	9	5,400
Total	47	66,400 (28,200 + 38,200 share premium)

The shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of sixty-six thousand four hundred Euro (EUR 66,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholders are authorized to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers. The proxies of the subscribers remain attached to the present deed.

The total contribution of sixty-six thousand four hundred Euro (EUR 66,400.-) is allocated to the share capital up to the amount of twenty-eight thousand two hundred Euro (EUR 28,200.-), and to the share premium account up to the amount of thirty-eight thousand two hundred Euro (EUR 38,200.-).

Second resolution

The non-subscribing shareholders renounce to their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

Third resolution

The shareholders decide to increase the Company's authorised share capital by an amount of thirty-four thousand two hundred Euro (EUR 34,200.-), so as to raise it from its present amount of sixty-six thousand Euro (EUR 66,000.-) up to one hundred thousand two hundred Euro (EUR 100,200.-).

Fourth resolution

As a consequence of such increase of the subscribed share capital and of the authorised share capital, the shareholders decide to amend Article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at seventy-two thousand six hundred Euro (EUR 72,600.-), consisting of one hundred and twenty-one (121) shares having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-) each. The shares are not redeemable within the meaning of Article 49-8 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred thousand two hundred Euro (EUR 100,200.-), consisting of 167 (one hundred and sixty-seven) shares, having a par value of six hundred Euro (EUR 600.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorized to issue shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, repurchase its own shares.»

Fifth resolution

The shareholders decide to remove the current directors and to appoint the following persons as new directors:

- SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN («BIO»), a limited liability company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 188A, avenue de Tervuren, 1150 Brussels, Belgium, filed and registered under number 661122,

- CDC GROUP PLC («CDC»), a corporation established under the Commonwealth Development Corporation Act 1999 as successor to the Commonwealth Development Corporation, and whose registered address is 6 Duke Street, London SW1Y 6BN, United Kingdom, filed and registered under number 387 7777,

- DEG- DEUTSCHE INVESTITIONS- UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT mbH, («DEG»), a limited liability company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Belvederestrasse 40, D-50933 Köln, Germany, filed and registered under number 1005,

- NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. («FMO»), a limited liability company organised and existing under the laws of the Netherlands and having its registered office at Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW The Hague registered at the register of commerce The Hague, N° 27078545,

- Ms Flavia Palanza, with professional address at 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Rome, on 22 December 1957,

- FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD. («FINNFUND»), a limited liability company organised and existing under the laws of Finland, having its registered office at Ratakatu 27, 00120 Helsinki, Finland, filed and registered under number 278 713,

- SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE S.A. («PROPARCO») a limited liability company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cédex 12, France, filed and registered under number B 310 792 205.

The mandate of the new directors will expire after the annual general meeting of the year 2007.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° 101.070, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 6 mai 2004, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juillet 2004, N° 773. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est ouverte à sous la présidence de M. Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Danièle Nosbusch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-huit mille deux cents euros (EUR 28.200,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante-quatre mille quatre cents euros (EUR 44.400,-) à soixante-douze mille six cents euros (EUR 72.600,-) par l'émission de quarante-sept (47) actions ayant une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,-) chacune (les «Actions»), les actions souscrites par de nouveaux actionnaires étant émises avec une prime d'émission de mille neuf cent dix euros (EUR 1.910,-) par action.

2. Renonciation, par les actionnaires ne souscrivant pas d'actions, à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

3. Augmentation du capital social autorisé de la Société, y compris le capital social libéré, d'un montant de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) à cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

5. Révocation des administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour et du rapport établi par le conseil d'administration de EUROPEAN FI-

NANCING PARTNERS S.A. conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui leur ont été communiqués au préalable.

Le rapport du conseil d'administration restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Les première et deuxième résolutions sont adoptées par SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN («BIO»), CDC GROUP PLC («CDC»), DEG- DEUTSCHE INVESTITIONS- UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT mbH, («DEG»), EUROPEAN INVESTMENT BANK («EIB»), NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. («FMO»), SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE S.A. («PROPARCO»), CAMPAÑIA ESPAÑOLA DE FINANCIACION DEL DESARROLLO S.A. («COFIDES»), FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD. («FINNFUND»), DANISH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, SELF-GOVERNING FUNDS («IFU-IØ»), SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL S.A. / BELGISCHE MAATSCHAPPIJ VOOR INTERNATIONALE INVESTERING N.V. («SBI-BMI») et SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG («SWEDFUND»), les actionnaires initiaux de la Société.

Les troisième, quatrième et cinquième résolutions sont adoptées par les actionnaires initiaux ainsi que par toute autre personne qui deviendra actionnaire de la Société suite à l'adoption de la première résolution.

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-huit mille deux cents euros (EUR 28.200,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante-quatre mille quatre cents euros (EUR 44.400,-) à soixante-douze mille six cents euros (EUR 72.600,-) par l'émission de quarante-sept (47) actions nouvelles ayant une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,-) chacune.

Les actions souscrites par les nouveaux actionnaires, Norfund et Sifem, sont émises avec une prime d'émission de mille neuf cent dix euros (EUR 1.910,-) par action.

Les quarante-sept (47) actions nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
NORFUND-THE NORWEGIAN INVESTMENT FUND FOR DEVELOPING COUNTRIES une société constituée et existant selon les lois de la Norvège, enregistrée auprès du Central Coordinating Register for Legal Entities sous le numéro 879 554 802, ayant son siège social à Munkedamsveien 45, N-0111 Oslo, Norvège.	10	6.000 + 19.100 (prime d'émission)
SIFEM - SWISS INVESTMENT FUND FOR EMERGING MARKETS, une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Berne sous le numéro CH-035.3.035.154-2, ayant son siège social à Bubenberglplatz 11, 3011 Bern, Suisse.	10	6.000 + 19.100 (prime d'émission)
CAMPAÑIA ESPAÑOLA DE FINANCIACION DEL DESARROLLO S.A. («COFIDES»), une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Espagne.	9	5.400
DANISH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS, self-governing funds («IFU-IØ»), constituée et existant selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Bremerholm 4, 1069, Copenhague, Danemark.	9	5.400
SWEDFUND INTERNATIONAL AKTIEBOLAG («SWEDFUND»), une limited liability company constituée et existant selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Suède.	9	5.400
Total	47	66.400 (28.200 + 38.200 prime d'émission)

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement payées en espèces, de sorte que le montant total de soixante-six mille quatre cents euros (EUR 66.400,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Les mandataires sont autorisés à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs. Les procurations des souscripteurs resteront annexées aux présentes.

L'apport total de soixante-six mille quatre cents euros (EUR 66.400,-) est attribué au capital social pour le montant de vingt-huit mille deux cents euros (EUR 28.200,-), et au compte de prime d'émission pour le montant de trente-huit mille deux cents euros (EUR 38.200,-).

Deuxième résolution

Les actionnaires ne souscrivant pas d'actions renoncent expressément à leur droit de souscription préférentiel en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social libéré, d'un montant de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) à cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-)

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation du capital social souscrit et du capital social autorisé, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-douze mille six cents euros (EUR 72.600,-) représenté par cent vingt et une (121) actions d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,-) chacune. Les actions ne sont pas rachetables au sens de l'Article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le capital autorisé, y compris le capital social libéré, est fixé à cent mille deux cents euros (EUR 100.200,-) représenté par 167 (cent soixante-sept) actions, ayant une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,-) chacune. Durant une période de cinq ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions, aux personnes et aux conditions qu'ils jugeront opportun et spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts. La société peut, aux termes et aux conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de révoquer les administrateurs actuels et élit les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs:

- SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT - BELGISCHE INVESTERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN («**BIO**»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 188A, avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 661122;

- CDC GROUP PLC («**CDC**»), une société constituée selon le Commonwealth Development Corporation Act 1999 succédant au Commonwealth Development Corporation, ayant son siège social au 6 Duke Street, Londres SW1Y 6BN, Royaume-Uni, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 387 7777;

- DEG- DEUTSCHE INVESTITIONS- UND ENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT mbH, («**DEG**»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Belvederestrasse 40, D-50933 Köln, Allemagne, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 1005;

- NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. («**FMO**»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, 2593 HW La Haye, inscrite au registre de commerce et des sociétés de La Haye sous le numéro 27078545;

- Madame Flavia Palanza, avec adresse professionnelle au 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Rome, le 22 décembre 1957;

- FINNISH FUND FOR INDUSTRIAL COOPERATION LTD. («**FINNFUND**»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la Finlande, ayant son siège social au Ratakatu 27, 00120 Helsinki, Finlande, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 278 713;

- SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPERATION ÉCONOMIQUE S.A. («**PRO-PARCO**») une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la France, et ayant son siège social au 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cédex 12, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 310 792 205.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Harles, D. Nosbusch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2006, vol. 437, fol. 3, case 9. – Reçu 664 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062144.3/242/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

76570

EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062149.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.649.

Société constituée le 18 septembre 1981 par M^e Hyacinthe Glaesener, acte publié au Mémorial C n° 274 du 11 décembre 1981.

Les statuts furent modifiés par M^e Marc Elter le 24 décembre 1982 (Mémorial C n° 46 du 21 février 1983), par M^e Reginald Neuman le 22 octobre 1993 (Recueil Spécial du Mémorial C n° 613 du 30 décembre 1993).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 1^{er} mai 2006 que:

- Les mandats d'administrateur de M. Jacques-Pierre Labesse, M. Jean Wagener, M. Heinrich Kohler et M. Pierre Keller venant à échéance, l'assemblée générale renouvelle pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2006.
- Le mandant du Commissaire aux comptes MAZARS, rue Henri M. Schnadt 10A, Luxembourg est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057013.3/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

EL PASO LNG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.639.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(061493.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EL PASO LNG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.639.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07594, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(061513.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 11.340.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 mai 2006 de la société INTERBASIC HOLDING S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Administrateurs suivants à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- M. Jean-Yves Nicolas, né le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- M. Marc Koeune, né le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Mme Andrea Dany, née le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Mme Nicole Thommes, née le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- M. Patrick van Denzen, né le 28 décembre 1971, domicilié professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- M. Marco Dijkerman, né le 5 novembre 1962, domicilié professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- M. Emilio Marcellari, né le 11 mars 1968, domicilié professionnellement au 39. Via San Savino, I-Civitanova Marche, Italie.

3. Démission du Commissaire aux Comptes suivant à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous n° B 79.327.

4. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

La société EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous n° B 42.889.

5. Le siège de la société est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg à partir du 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERBASIC HOLDING S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07093. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057018.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

NUT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 avril 2006

4. L'Assemblée Générale acte les démissions de Monsieur Gabriel Jean, des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. de leurs fonctions d'administrateurs;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Messieurs Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

De même, l'Assemblée Générale acte la démission de la société ABACAB, S.à r.l., de sa fonction de Commissaire;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveau commissaire en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

5. L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Gabriel Jean, de sa fonction d'administrateur-délégué.

6. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057356.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 67.272.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2006

A été accepté unanimement que Monsieur Guo Nanping, un des gérants, va quitter la société LA MAISON DU RIZ, S.à r.l. à la date du 30 juin 2006.

Bettembourg, le 15 juin 2006.

G. Nanping / G. Jiannan / Z. Guijin.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03716. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057054.5//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 67.272.

Le soussigné,

Guo Nanping, cuisinier, né à Zhejiang (Chine) le 21 décembre 1960,

demeurant à L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart;

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit, à

Guo Jiannan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine) le 18 avril 1967,

demeurant à L-3234 Bettembourg, 19, rue Paul Eyschen;

Zhou Guijin, employée privée, née à Zhejiang (Chine) le 27 octobre 1967,

demeurant à L-3234 Bettembourg, 19, rue Paul Eyschen;

ici présents et acceptant,

51 parts sociales de la société à responsabilité limitée,

MAISON DU RIZ, S.à r.l., avec siège sociale à L-3220 Bettembourg, 48, rue Auguste Collart,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.272,

pour le prix de 51 x 125,00 = 6.375,00 EUR, montant qu'ils déclarent avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Après les prédites cessions, les (100) parts de la société LA MAISON DU RIZ, S.à r.l., sont souscrites comme suit:

Monsieur Guo Jiannan	51 parts
Madame Zhou Guijin	49 parts

Total: cent parts sociales	100 parts
----------------------------------	-----------

Fait le 30 juin 2006.

G. Nanping / G. Jiannan / Z. Guijin.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03714. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057054.4//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

VALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 78.200.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2006

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Maurice Houssa, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Slendzak, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

et à la fonction de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057294.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

BOLT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.486.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 avril 2006

4. L'Assemblée Générale acte les démissions de Monsieur Gabriel Jean, des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. de leurs fonctions d'administrateurs;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Messieurs Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

De même, l'Assemblée Générale acte la démission de la société ABACAB, S.à r.l., de sa fonction de Commissaire;

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouveau commissaire en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du nouveau Commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2009.

5. L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Gabriel Jean, de sa fonction d'administrateur-délégué.

6. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057366.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

PPM CAPITAL FOURTH INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 117.303.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PPMC NOMINEES LIMITED (formerly PPMV NOMINEES LIMITED), a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom.

The founder is here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is PPM CAPITAL FOURTH INVESTMENT COMPANY, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation

which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decision-taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that

the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PPMC NOMINEES LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is

as now at the disposal of the Company PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers for an undetermined duration:

Mrs Kay E. Ashton, with professional address at 1 New Fetter Lane, London EC4A 1HH, United Kingdom;

Mr Neil P. MacDougall, with professional address at 1 New Fetter Lane, London EC4A 1HH, United Kingdom;

Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PPMC NOMINEES LIMITED (anciennement PPMV NOMINEES LIMITED), une société de droit anglais, ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, Royaume-Uni.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera PPM CAPITAL FOURTH INVESTMENT COMPANY, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PPMC NOMINEES LIMITED, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Mme Kay E. Ashton, avec adresse professionnelle au 1 New Fetter Lane, London EC4A 1HH, Royaume-Uni;
M. Neil P. MacDougall, avec adresse professionnelle au 1 New Fetter Lane, London EC4A 1HH, Royaume-Uni;
M. Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 95, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(062306.3/211/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.826.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour TIM INTERNATIONAL S.A.

Signature

(059559.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TAIRONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.526.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour TAIRONA S.A.

Signature

(059560.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ANPHIKO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 114.044.

L'associé représentant la totalité du capital souscrit, Madame Andrée Molitor, demeurant 100, rue de la Gare à L-8325 Capellen a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé co-gérant pour une durée indéterminée, M. Koenraad Van der Borgh, administrateur de sociétés, résidant 100, rue de la Gare, à L-8325 Capellen;

2. Dorénavant, la société est engagée par la signature du gérant chargé de la gestion journalière, Madame Andrée Molitor, résidant 100, rue de la Gare, à L-8325 Capellen, avec co-signature obligatoire de M. Van der Borgh, précité.

Capellen, le 15 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059563.3/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

INTELSAT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.304.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

The founder is here duly represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies (the «Law»), as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is INTELSAT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), represented by 300 (three hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The share premium paid in relation with each issuance of shares of the Company (the «Share Premium») shall remain fully attached to such shares (the «Shares Premium Shares»). As a consequence thereof, all the rights whatsoever in relation to the Share Premium (including, without limitation, in relation to its repayment whether as dividend, liquidation proceeds or otherwise) shall belong to the holder(s) of the Shares Premium Shares only.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption shall be proposed to each shareholder prorata to its shareholding.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums (in the meaning of article 21 of the Articles) are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of «class A» and «class B» managers.

The managers need not to be shareholders. However, for so long as INTELSAT (HOLDINGS), LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda («Holdings»), owns a majority of the outstanding voting shares of INTELSAT, LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda («Limited»), and Limited owns a majority of the outstanding voting shares of INTELSAT (BERMUDA), LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda («Bermuda»), and Bermuda holds a majority of the outstanding voting shares of INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED (GibCo), and GibCo owns a majority of the outstanding voting shares of the Company, the only persons eligible to be so appointed as managers of the Company shall be persons who have been selected by the shareholders of Holdings as designated company directors in accordance with the by-laws of Holdings (the «Designated Company Directors»), which will be mentioned in a list.

This list of Designated Company Directors will be submitted to the vote of the shareholders of the Company in order to allow them to choose and appoint the manager(s) of the Company.

The managers be dismissed ad nutum; provided, that for so long as Holdings owns a majority of the outstanding voting shares of Limited, and Limited owns a majority of the outstanding voting shares of Bermuda, and Bermuda holds a majority of the outstanding voting shares of GibCo, and GibCo owns a majority of the outstanding voting shares of the Company, any vacancy in the board of managers occurring as the result of the removal of a member of the board of managers may only be filled with another Designated Company Director.

Subject to the limitation hereafter, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers, in dealing with third parties, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound only by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in Luxembourg and shall require at least the presence of one class A manager and one class B manager, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by one class A manager and one class B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager.

Provided that the majority of the managers participating at a board meeting of the Company be physically present in Luxembourg, the other managers being part of this board meeting, may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

All the 300 (three hundred) shares have been entirely subscribed by INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers:

i) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

- Mr Stephen Robert Spengler, residing at 10176 Hillington Ct. Vienna, VA 22185-2908, United States of America;

- Mr Andrew Lawrence Stimson, residing at 173 Upper Chobham Road, Camberley, Surrey GU15 1EH, United Kingdom.

ii) Is appointed as class B manager for an undetermined duration:

- Mrs Catherine Koch, residing at 6, rue M.L. Tidick Ulveling, L-2619 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

According to article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

Le fondateur est ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société est INTELSAT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, que la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder ou en disposer en tout ou en partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute Société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 30.000 USD (trente mille dollars américains) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

La prime d'émission, versée en relation avec chaque émission de parts sociales de la Société (la «Prime d'Emission»), sera entièrement liée à ces parts sociales (les «Parts Sociales - Prime d'Emission»). Il en résulte que tous les droits qui sont liés d'une quelconque manière à cette Prime d'Emission (ce qui inclut, de manière non restrictive, ceux liés à son remboursement soit sous la forme de dividendes, soit sous la forme de boni de liquidation, ou autres) appartiendront exclusivement au(x) détenteur(s) des Parts Sociales - Prime d'Emission.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont applicables.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat soit proposé à chaque associé à hauteur de sa participation.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes (au sens de l'article 21 des Statuts) eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, composé de gérants de «classe A» et de gérants de «classe B».

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Cependant, tant que INTELSAT (HOLDINGS), LTD., une société constituée selon le droit des Bermudes («Holdings»), détient la majorité des actions portant droit de vote de INTELSAT, LTD., une société constituée selon le droit des Bermudes («Limited»), et que Limited détient la majorité des actions portant droit de vote de INTELSAT (BERMUDA), LTD., une société constituée selon le droit des Bermudes («Bermuda»), et que Bermuda détient la majorité des actions portant droit de vote de INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar (GibCo), et que GibCo détient la majorité des actions portant droit de vote de la Société, les seules personnes susceptibles d'être nommées gérants de la Société sont celles qui ont été sélectionnées par les associés de Holdings, désignés en qualité de gérants de société, en conformité avec les statuts de Holdings (les «Gérants de Société Désignés»), qui seront mentionnés sur une liste.

La liste des Gérants de Société Désignés sera soumise à l'appréciation des associés de la Société pour que ces derniers puissent choisir et nommer le(s) gérant(s) de la Société.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ad nutum; à condition que tant que Holdings détient la majorité des actions portant droit de vote de Limited, et que Limited détient la majorité des actions portant droit de vote de Bermuda, et que Bermuda détient la majorité des actions portant droit de vote de GibCo, et que GibCo détient la majorité des actions portant droit de vote de la Société, tout poste vacant au sein du conseil de gérance résultant de la révocation d'un membre du conseil de gérance ne pourra être pourvu que par la nomination d'un autre Gérants de Société Désignés.

Sous réserve de la restriction précédente, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs, vis à vis des tiers, pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et à condition que les dispositions de cet article auront été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance en cas de pluralité de gérants.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

Pour chaque réunion du conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées au moins 1 (un) jour avant la réunion à tous les gérants sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Chacune de ces convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à discuter.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu décidés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, se tiendront à Luxembourg et nécessiteront la présence d'au moins un manager de classe A et d'un manager de classe B, qu'ils soient présents en personne, par procuration ou par un représentant, ces gérants formant le quorum de présence.

Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou les décisions doivent être expressément prises, ou bien formulées par écrit circulaire et transmises par lettre ordinaire, courriel ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance doivent être consignées dans les procès-verbaux, qui doivent être signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux devra être signé par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Dès lors que la majorité des gérants participant à un conseil de gérance de la Société sont physiquement présents à Luxembourg, les autres gérants prenant part à ce conseil de gérance peuvent y participer par téléphone ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux gérants prenant part au conseil de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion du conseil de gérance par ces moyens est équivalente à une participation en personne à un tel conseil.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en sa qualité de représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette seconde assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et obligations accompagnée d'une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peu/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale devient inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédant sera distribué entre les associés au titre de dividendes proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et établissant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) doit donner son accord à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2006.

Libération - Apports

Toutes les 300 (trois cents) parts sociales ont été souscrites par INTELSAT (GIBRALTAR) LIMITED, ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants:

i) Sont nommés gérant de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stephen Robert Spengler, demeurant 10176 Hillington Ct. Vienna, VA 22185-2908, Etats-Unis;

- Monsieur Andrew Lawrence Stimson, demeurant 173 Upper Chobham Road, Camberley, Surrey GU15 1EH, Royaume-Uni.

ii) Est nommée gérante de classe B pour une durée indéterminée:

- Madame Catherine Koch, demeurant 6, rue M.L. Tidick Ulveling, L-2619 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus mentionnée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 95, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(062309.3/211/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ACTIOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 48.384.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juin 2006.

Pour ACTIOGEST S.A.

J. Reuter

(061216.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SHADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.864.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour SHADY INTERNATIONAL S.A.

Signature

(059561.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

**AMB CANADA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: CAD 22,500.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 106.566.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AMB CANADA HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on February 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 671 of July 8, 2005 (the Company),

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the law of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware, division of corporation, under number 3926459 (AMB LLC),

here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, USA, on June 14, 2006.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. AMB LLC is the sole shareholder of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 22,500) divided into five hundred (500) shares of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) each.
- III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-nine thousand six hundred and forty-five Canadian Dollars (CAD 129,645) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 22,500) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (EUR 45) each, to one hundred and fifty-two thousand one hundred and forty-five Canadian Dollars (CAD 152,145), by the issue of two thousand eight hundred and eighty-one (2,881) new shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45), having the same rights as the already existing shares;

2. subscription and full payment by AMB LLC for the two thousand eight hundred and eighty-one (2,881) new shares to be issued by the Company as specified under item 1. above, by a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares, with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45), in AMB CANADA FINCO, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.485 (AMB CANADA FINCO), representing 100% of its issued share capital; the surplus between the market value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the issued shares being transferred to a share premium account of the Company; and

3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase.

IV. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-nine thousand six hundred and forty-five Canadian Dollars (CAD 129,645) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty-two thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 22,500) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) each, to one hundred and fifty-two thousand one hundred and forty-five Canadian Dollars (CAD 152,145), by the issue of two thousand eight hundred and eighty-one (2,881) new shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45), having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe for two thousand eight hundred and eighty-one (2,881) new shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) each, having the same rights as the already existing shares, and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares, with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45), in AMB CANADA FINCO, representing 100% of its issued share capital; the surplus between the value of the contribution in kind and the nominal value of the issued shares being transferred to a share premium account of the Company.

The Shares so contributed represent a contribution in kind in an aggregate amount of one hundred and twenty-nine thousand six hundred and sixty-one Canadian Dollars (CAD 129,661).

It results from the certificate issued on June 14, 2006 by AMB LLC and the declaration made by management of AMB CANADA FINCO on the same date, that, as of the date of such certificate and declaration:

- AMB LLC is the owner of five hundred (500) shares with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) representing 100% of the issued share capital of AMB CANADA FINCO (the Shares);
- the Shares are fully paid up;

- the Shares are in registered form;
- AMB LLC is the legal owner solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on any Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- the Shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares to AMB CANADA HOLDING, S.à r.l. required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Shares are worth an aggregate of one hundred and twenty-nine thousand six hundred and sixty-one Canadian Dollars (CAD 129,661), this estimation being based on the valuation statement prepared by AMB LLC as of June 9, 2006, no event substantially impairing such valuation having occurred since that date.

The certificate issued on June 14, 2006 by AMB LLC and containing said valuation statement referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifty-two thousand one hundred and forty-five Canadian Dollars (CAD 152,145) represented by three thousand three hundred and eighty-one (3,381) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Capital duty

Given that the Company acquires shares issued by a company incorporated in the European Union which represent more than 65% of the share capital of the relevant company (in specie 100%) and the Company intends to keep these contributed shares during five years or more, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de AMB CANADA HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 671 du 8 juillet 2005 (la Société).

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, une société à responsabilité limitée du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée avec le Secretary of State of Delaware, division of corporation, sous le numéro 3926459 (AMB LLC),

ici représentée par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, Etats-Unis, le 14 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. AMB LLC est le seul associé de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars canadiens (CAD 22.500) divisé en 500 parts sociales de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) chacune.

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-neuf mille six cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 129.645) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents dollars canadiens (CAD 22.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) chacune, à un montant de cent cinquante-deux mille cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 152.145) par la création et l'émission de deux mille huit cent quatre-vingt et une (2.881) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. souscription et paiement intégral par AMB LLC des deux mille huit cent quatre-vingt et une (2.881) nouvelles parts sociales émises par la Société tel que spécifié au point 1. ci-dessus, par un apport en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45), dans AMB CANADA FINCO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.485 (AMB CANADA FINCO), et représentant 100% de son capital social; la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale de la part sociale émise étant attribuée à un compte prime d'émission de la Société;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

IV. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-neuf mille six cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 129.645) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents dollars canadiens (CAD 22.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) chacune, à un montant de cent cinquante-deux mille cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 152.145) par la création et l'émission de deux mille huit cent quatre-vingt et une (2.881) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire deux mille huit cent quatre-vingt et une (2.881) nouvelles parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et la payer entièrement par un apport en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) chacune dans AMB CANADA FINCO, représentant 100% de son capital social; la différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale de la part sociale émise étant attribuée à un compte prime d'émission de la Société.

Les Parts ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de cent vingt-neuf mille six cent soixante et un dollars canadiens (CAD 129.661).

Il résulte du certificat émis le 14 juin 2006 par AMB LLC et de la déclaration de la gérance de AMB CANADA FINCO de la même date, que, à la date de ce certificat et de cette déclaration:

- AMB LLC est le propriétaire de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) représentant 100% de du capital social de AMB CANADA FINCO (les Parts);

- les Parts sont entièrement libérées;

- les Parts sont sous forme nominative;

- AMB LLC est l'unique propriétaire des Parts et a tout pouvoir de disposer des Parts;

- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert des Parts à son profit;

- les Parts ne sont pas gagées ou grevées d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Parts et aucune Part ne fait l'objet d'une saisie;

- les Parts sont librement transmissibles;

- toutes les formalités requises relatives au transfert des Parts à AMB CANADA HOLDING, S.à r.l. requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature; et

- la valeur des Parts s'élève à un montant de cent vingt-neuf mille six cent soixante et un dollars canadiens (CAD 129.661), cette estimation étant fondée sur l'évaluation préparée par AMB LLC au 9 juin 2006, aucun événement compromettant substantiellement cette évaluation n'étant survenu depuis cette date.

Le certificat émis le 14 juin 2006 par AMB LLC et contenant ladite évaluation exposée ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille cent quarante-cinq dollars canadiens (CAD 152.145), représenté par trois mille trois cent quatre-vingt et une (3.381) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars du Canada (CAD 45) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Droit d'apport

Etant donné que la Société acquiert des parts sociales émises par une société établie dans l'Union européenne qui représentent plus de 65% du capital social de la société en cause (in specie 100%) et que la Société projette garder ces actions apportées pendant cinq ans ou plus, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(062436.3/230/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AMB CANADA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.566.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 857 du 15 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062437.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SERVICE TOBACCO TRADING - S.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.846.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour SERVICE TOBACCO TRADING - S.T.T. S.A.

Signature

(059562.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SAXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.487.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour SAXA S.A.

Signature

(059564.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 44.751.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(059592.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SAVANNAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour SAVANNAH S.A.

Signature

(059565.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BREMEN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 avril 2006

Les actionnaires prennent acte du décès de Monsieur Antoon Peeters le 2 décembre 2005 et décident de le remplacer par Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 2 décembre 2005.

Ils prennent également acte de la démission de Madame Anne-Marie Hanlet et de Monsieur Dayle Wheeler de leur poste d'administrateurs avec effet au 28 avril 2006, et décident de nommer Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à compter de ce jour pour les remplacer.

Les mandats des trois nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059566.3/777/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

FSO, FRANSHP OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 80.140.

In the year two thousand six, on the fifteenth of June.

Before us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FRANSHP OFFSHORE S.A. in abbreviated form FSO (hereafter «the Company»), a société anonyme having its registered office in L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, registered in the trade register of Luxembourg under number B 80.140, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 23 August 2001. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 July 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 18 January 2002.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Brigitte Chouly, employee, residing in Hettange-Grande in the chair, who appointed as secretary Anita Maggipinto, employee, residing in Mondernange.

The meeting elected as scrutineer Marina Muller, employee, residing in Athus.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Conversion of the share capital from EUR into USD.
- 2.- Amendment subsequently of the article 5 of the articles of association.
- 3.- Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the corporate capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) into thirty-six thousand five hundred seventy Dollars of the United States of America seventy cents (USD 36,570.70).

Second resolution

The general meeting resolves to change article 5 of the articles of association, which will now have the following wording:

«The corporate capital of the Company shall be fixed at thirty-six thousand five hundred seventy dollars seventy cents (USD 36,570.70) represented by three thousand one hundred (3,100) shares without nominal value.»

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,500.-.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRANSHP OFFSHORE S.A. en abrégé FSO (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.140 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 23 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Brigitte Chouly, employée privée, demeurant à Hettange-Grande qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital social de EUR en USD.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) en trente-six mille cinq cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique soixante-dix cents (USD 36.570,70).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille cinq cent soixante-dix dollars soixante-dix cents (USD 36.570,70) représenté par trois mille cents (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Chouly, A. Maggipinto, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

F. Baden.

(062451.3/200/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FSO, FRANSIP OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 80.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(062454.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MANTA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.988.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour MANTA CORPORATION S.A.

Signature

(059567.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.960.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(059587.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.960.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(059586.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ADVENT NEW AGE HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 116.219.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, United States of America, on May 12, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT NEW AGE HOLDING (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 3, 2006 not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 148,800.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and sixty-one thousand three hundred Euro (EUR 161,300.-) by the issue of five thousand nine hundred and fifty-two (5,952) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The five thousand nine hundred and fifty-two (5,952) new shares have been subscribed by ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of one hundred and forty-eight thousand eight hundred Euro (EUR 148,800.-) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at one hundred and sixty-one thousand three hundred Euro (161,300.-) represented by six thousand four hundred and fifty-two (6,452) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à C/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, en date du 12 mai 2006.

La procuration, signée *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT NEW AGE HOLDING (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 148.800,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent soixante et un mille trois cents euros (EUR 161.300,-) par l'émission de cinq mille neuf cent cinquante-deux (5.952) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq mille neuf cent cinquante-deux (5.952) parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT NEW AGE (CAYMAN) LIMITED, prénommée, payées par un apport en numéraire.

Le montant total de l'apport d'un montant de cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 148.800,-) sera alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent soixante et un mille trois cents euros (EUR 161.300,-) représenté par six mille quatre cent cinquante-deux (6.452) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 903, fol. 73, case 7. – Reçu 1.488 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062472.3/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ADVENT NEW AGE HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 116.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062473.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MAIOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.865.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour MAIOLA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(059570.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.241, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 1993 et dont les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annelies Vandeneckhaut, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

le 29 avril 2006 - numéro 857;

le 16 mai 2006 - numéro 960.

b) au Letzebuenger Journal:

le 29 avril 2006;

le 16 mai 2006.

c) au Quotidien:

le 29 avril 2006;

le 16 mai 2006.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.250 actions en circulation 4 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Le président informe l'assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 26 avril 2006 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Sprimont, A. Vandeneeckhaut, S. Arpea, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

F. Baden.

(062478.3/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUSSERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.866.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour LUSSERT S.A.

Signature

(059572.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

KARISSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.926.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour KARISSA HOLDING S.A.

Signature

(059573.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

OCM CINEPLEX GALAXY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.995.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(059583.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

LIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.370.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.451.

—
Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07582, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour LIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

J. Claeys

Gérant

(061457.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 584,400.**Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.708.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Notary»).

Appears:

KKR 1996 FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the Law of Alberta, Canada, having an office at 9 West 57th Street, Suite New York, New York 10019 (United States of America); hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in New York on 26 May 2006; hereafter the «Sole Unitholder».

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Unitholder has requested the Notary to document that the Sole Unitholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of five hundred eighty-four thousand four hundred Euro (EUR 584,400.-), with registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of May, 28th of 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 of August, 20th of 2002 and entered in the Trade and Companies Register at Luxembourg, Section B, under the number B 87.708.

The articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) the 19th of December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 229, the 4th of March 2003.

The Sole Unitholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration;
4. Miscellaneous;

has requested the Notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to appoint ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 65.509 as liquidator (the «Liquidator»).

Third resolution

The Sole Unitholder resolves that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Sole Unitholder.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Unitholder resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

The Notary who, knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing people, who are known by the Notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Notaire»).

A comparu:

KKR 1996 FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant un établissement au 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique);

Représenté aux fins des présentes par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New-York le 26 mai 2006;

Ci-après «l'Associé Unique».

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Unique a requis le Notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FINANCIERE LIGHT II, S.à r.l., au capital social de cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros (EUR 584.400), ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1224, en date du 20 août 2002 et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.708.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 19 décembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 229, en date du 4 mars 2003.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers;

A requis le Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.509 comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le Notaire, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 28CS, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

G. Lecuit.

(062481.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ZURICH EUROLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 51.753.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. M. Vincent

Directeur

(059982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.960.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(059998.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

EQT III CH II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 109.650.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(059999.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.877.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

R. Brand / B. Nasr

Gérant B / Gérant A

(061518.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FINCOMPAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.401.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 juillet 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Vincent Thill en sa qualité de Commissaire, et décide de nommer pour un terme d'un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes. L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

FINCOMPAS S.A.

D. Murari / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060071.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.902.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(061460.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 58.902.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07585, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

FINMACRIEN S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(061463.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TAMWEELVIEW LISTED SECURITIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 101.235.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

TAMWEELVIEW LISTED SECURITIES HOLDINGS, S.à r.l.

F. Welman

Gérant

(060006.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

MUSEAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 19, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 66.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MUSEAL S.A.

Signature

(060013.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

PRINCESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 62.055.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRINCESS HOLDING S.A.

Signature

(060015.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SOCFINASIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 10.534.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060016.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

FINVESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FINVESTA S.A.

Signature

(060017.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

76605

INTERCULTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060018.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BOLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 43.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOLARTE, S.à r.l.

Signature

(060025.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BOLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 43.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOLARTE, S.à r.l.

Signature

(060026.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BOLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 43.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOLARTE, S.à r.l.

Signature

(060028.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

BOLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 43.971.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOLARTE, S.à r.l.

Signature

(060031.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SALON VIVIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.
R. C. Luxembourg B 79.862.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SALON VIVIANE, S.à r.l.

Signature

(060019.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

MOPOLI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.720.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060020.6/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SOCFINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 9.571.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060022.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

L.C.S.L. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.698.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L.C.S.L. IMMO S.A.

Signature

(060023.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.480.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 78.119.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

R. Brand / B. Nasr

Gérant B / Gérant B

(061522.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BETAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.550.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060033.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

CALIFORNIA LINES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 81.122.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060034.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

TERRASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.573.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060036.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

INDUSERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 90.800.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060037.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

SELTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 29.558.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060039.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

ENERGIE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.919.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060040.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

76608

BOWELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 99.083.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOWELUX, S.à r.l.

Signature

(060032.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

FINANCIERE PRIVEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.839.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(060041.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

LIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 56.619.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060045.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

CASPIAN 1929 S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.651.

Le bilan au 29 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASPIAN 1929 S.A.H.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(060087.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.
